

APPEL DE CANDIDATURES

DES PHARMACIENS EXCEPTIONNELS,
LE QUÉBEC EN COMPTE PLUSIEURS!

Et si c'était vous?

PRIX LOUIS-HÉBERT 2027



Le *Prix Louis-Hébert*, un prix couronnant une carrière

Le *Prix Louis-Hébert* reconnaît l'engagement soutenu, d'un membre actuel ou antérieur de l'Ordre des pharmaciens du Québec, envers la profession, le développement des soins pharmaceutiques, son rayonnement à l'intérieur et à l'extérieur de son milieu d'exercice et son éthique élevée. Les lauréat(e)s du *Prix Louis-Hébert* sont des modèles de référence pour la profession.

Les candidatures seront étudiées par le comité d'attribution des prix et **la remise aura lieu** au RVO en **mai 2027**. De plus amples détails à venir.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION :

✍ Développement des soins pharmaceutiques

Par ses activités et son impact auprès des patient(e)s, de ses collègues, des étudiant(e)s en pharmacie ou d'autres professionnel(le)s de la santé, a contribué de façon soutenue au développement de soins pharmaceutiques de qualité.

✍ Prestation des soins pharmaceutiques

Par ses activités auprès des patient(e)s, de ses collègues, des étudiant(e)s en pharmacie ou d'autres professionnel(le)s de la santé, a accompli de façon soutenue des soins pharmaceutiques de qualité.

✍ Contribution au rayonnement de la profession

Par sa participation à diverses tribunes, ses publications, ses conférences et son implication dans des organismes et comités intra et inter professionnels ou des organismes communautaires ou sociaux, a permis de faire rayonner la profession de pharmacien(ne).

✍ Éthique

Est reconnu pour ses qualités personnelles et son intégrité tout au long de sa carrière.

✍ Modèle pour la profession

Le(La) candidat(e) représente un modèle par son engagement pour la profession.

EXIGENCES :

1. Le(La) candidat(e) doit être membre de l'Ordre ou l'avoir été pendant au moins cinq années consécutives;
2. Le(La) candidat(e) peut présenter lui(elle)-même sa candidature, mais il(elle) doit être appuyé(e) de deux membres en règle de l'Ordre qui ne doivent pas faire partie du comité d'attribution des prix. Il n'est pas recommandé qu'un(e) employé(e) permanent de l'Ordre appuie une candidature;
3. La candidature doit être accompagnée :
 - a. d'un curriculum vitae récent du(de la) candidat(e) (d'un maximum de 5 pages);
 - b. d'une lettre de présentation;
 - c. d'un dossier de candidature (dactylographié) témoignant des réalisations du(de la) candidat(e) en lien avec les critères d'attribution du prix (dossier d'un maximum de 10 pages : liste des réalisations, descriptif du ou des projets). Le dossier peut être accompagné d'annexes et contenir des liens hypertextes.
4. Le(La) candidat(e) ne peut occuper la fonction d'administrateur(trice) de l'Ordre à tout moment du processus de sélection ni même être membre du comité d'attribution des prix.
5. Le(La) candidat(e) ne peut être membre du conseil d'administration d'une association de pharmacien(ne)s ou occuper un poste de dirigeant(e) dans une association ou une chaîne et bannière.

APPEL DE CANDIDATURES

DES PHARMACIENS EXCEPTIONNELS,
LE QUÉBEC EN COMPTE PLUSIEURS!

Et si c'était vous?



ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC

Présent pour vous

PRIX LOUIS-HÉBERT 2027

PROPOSITION DE MISE EN CANDIDATURE

Candidat(e) proposé(e) :

Nom et prénom			N° de permis
N°	Rue	Ville	Code postal
Courriel			

Deux proposeurs(euses) :

Nom et prénom			N° de permis
N°	Rue	Ville	Code postal
Signature			

Nom et prénom			N° de permis
N°	Rue	Ville	Code postal
Signature			

À noter que les candidatures non sélectionnées sont conservées pendant une période de deux ans. Ainsi, il n'est pas nécessaire de présenter le(la) candidat(e) à nouveau l'année suivante, s'il(si elle) n'a pas remporté le prix de l'année en cours.

LE PRÉSENT FORMULAIRE DOIT ÊTRE :

- ☐ signé par les deux proposeurs(euses);
- ☐ accompagné :
 - d'un curriculum vitae récent du(de la) candidat(e);
 - d'une lettre de présentation; et
 - d'un dossier de candidature.

LE DOSSIER COMPLET DOIT ÊTRE envoyé, par courriel, à communic@opq.org au plus tard le 11 décembre 2026, à 16 h.